

## LES CONDITIONS D'UN INVESTISSEMENT INTERNATIONAL JUSTE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROGRÈS SOCIAL<sup>1</sup>

FRANÇOIS PÉRIGOT<sup>2</sup>

*La globalisation de l'économie  
doit être également celle de la solidarité*  
(Jean-Paul II, au Jubilé des Travailleurs,  
à Tor Vergata en 2001)

Les investissements internationaux sont en pleine expansion. Ils sont de l'ordre de 1.000 milliards de dollars par an. Avec le développement du commerce international, ils sont le vecteur de la mondialisation de l'économie. Traduction de la stratégie des entreprises, ils portent sur des acquisitions ou sur le développement de centres de production et de recherche, de service ou encore de direction. Ils se font sur la base de critères stratégiques, de rentabilité, et d'attractivité tels que le contexte juridique et réglementaire, le coût de la main d'oeuvre, les potentialités du marché, leurs positions mondiales.

Dans cette grille de paramètres, y a-t-il une place pour la charité et la justice? Et comment cette finalité humaniste peut-elle être prise en compte dans un acte économique dont l'objet essentiel et la raison d'être sont de valoriser l'épargne investie dans la création de richesse et d'emploi.

Telle est la problématique à laquelle les décideurs économiques sont confrontés? Personne de bonne foi ne doute que c'est largement à travers l'investissement international que la globalisation a des effets extrêmement

<sup>1</sup> Contribution de François Perigot à la XIII session plénière de l'Académie Pontificale des Sciences Sociales du 27 avril au 1er mai 2007 à Rome.

<sup>2</sup> Président d'Honneur de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIT), Ex-membre de la Commission mondiale de l'Organisation Internationale du Travail sur la dimension sociale de la globalisation.

positifs pour le développement matériel et intellectuel de millions d'hommes mais tout le monde s'interroge sur l'exclusion de tant d'êtres humains.

Peut-on concevoir une pratique (doctrine) de l'investissement international privé qui laisse une place à cette préoccupation fondamentale qui doit être celle de chacun d'entre nous?

Je pense que pour le décideur l'investissement international doit avoir un sens humaniste et éthique, il doit s'intégrer dans une vision beaucoup plus lucide et responsable des finalités de la mondialisation dont il est un vecteur essentiel.

Je pense que tous les acteurs de la société doivent s'accorder sur ces enjeux, sur une vision commune et accepter la responsabilité d'assumer un certain nombre d'obligations majeures correspondant à la réalisation des conditions du succès.

Je pense qu'il faut surtout fournir aux décideurs un corpus de valeurs spirituelles, moderne et adapté aux réalités ou ils puissent trouver une référence éthique profonde qui commandera leurs choix ultimes.

La société civile s'efforce de définir des règles de conduite, elle ne doit pas être la seule à édicter aux décideurs leurs obligations sociétales.

Le bilan des investissements internationaux est contrasté et plus la mondialisation s'accélère plus surgissent des questions nouvelles (*Res Novae*).

La communauté des affaires tente de trouver une approche cohérente et éthique, de son côté l'Eglise apporte des réponses fortes.

C'est à partir de ce constat que l'on peut essayer de définir des impératifs majeurs qui s'imposent aux différents acteurs pour tenter de faire entrer davantage de justice dans les investissements internationaux.

## 1. UN BILAN GLOBALEMENT POSITIF ET DES QUESTIONS NOUVELLES

### A. *La problématique de l'investissement international dans une économie globalisée*

Les investissements directs à l'étranger – mesurés chaque année par la CNUCED – étaient de plus de 900 milliards de dollars en 2005, en croissance de 29% par rapport à 2004, après une croissance de 27% en 2004. Ils sont réalisés en premier lieu dans les pays développés (pour 60%), dont notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, mais aussi les pays en développement, au premier rang desquels la Chine. Ils prennent principalement la forme d'acquisitions. Les fusions-acquisitions internationales représentaient ainsi en 2004 plus de 700 milliards de dollars.

Cette évolution a fait émerger un nouveau type d'entreprises – les entreprises multinationales ou globales – qui sont devenues des acteurs essentiels du développement économique, souvent plus que les états eux-mêmes. Elle a aussi fait apparaître un nouveau type d'interdépendances globales – notamment entre entreprises fournisseurs et clientes (“supply chain”).

Le bilan économique et social de ces investissements comporte de nombreux éléments positifs. Ainsi:

- Ces investissements visent généralement à produire des biens et des services utiles à la collectivité et assurent la transmission de la “connaissance” dont leurs entreprises sont détentrices;
- Ces investissements créent des richesses au plan local, à travers notamment les salaires qu'ils génèrent. Ils peuvent ainsi contribuer à sortir une région de difficultés structurelles ou à assurer le décollage économique des pays les moins développés. Ils ont ainsi un impact sur la pauvreté. Rappelons qu'entre 1990 et 2001, la population mondiale vivant en-dessous du seuil de pauvreté est passée de 28% à 21% (Banque Mondiale);
- Ils contribuent généralement à développer le pouvoir d'achat des consommateurs, du fait de la plus grande activité qu'ils génèrent;
- Les entreprises multinationales responsables de ces investissements ont souvent des standards juridiques et sociaux supérieurs aux pratiques locales;
- La globalisation des investissements contribue à développer les échanges économiques entre les nations, ce qui est sans doute un facteur de paix et de prospérité, notamment par rapport à un nationalisme exacerbé;
- La globalisation contribue également à développer des entreprises au sein desquelles collaborent des individus issus de multiples nationalités et cultures, ce qui est là-aussi sans doute un facteur de paix;
- La rentabilité de ces investissements assure la protection sociale et le niveau de vie de tous les retraités dans le monde dont les pensions relèvent des régimes de capitalisation, car n'oublions pas que derrière les investisseurs institutionnels se trouvent des épargnants et des fonds de retraite.

La globalisation fait aussi ressortir des injustices criantes, telles que les écarts de ressources considérables existant entre nations et à l'intérieur des nations, ou l'exploitation abusive des ressources naturelles de certains pays sans bénéfice notable pour les populations locales. Elle pose également un certain nombre de problèmes réels: critères de décision parfois uniquement

spéculatifs de certains acteurs du marché financier (les fonds de pension, les fonds d'investissement, les "hedge funds"); délocalisations; diffusion accélérée de maladies; risque d'uniformisation des cultures ; une certaine forme d'éloignement par rapport à la réalité du fait des distances, etc.

Aussi les questions à approfondir ne manquent pas:

- Comment assurer la justice dans la relation entre investisseurs et entreprise malgré les distances et la volatilité des investisseurs? Comment éviter que les critères financiers n'interviennent de manière trop exclusive? Est-il possible d'établir une relation avec l'investisseur ultime qui est souvent un individu qui cherche à assurer sa retraite?
- Comment assurer des termes de l'échange équitable?
- Comment gérer avec justice la question des délocalisations? A quel titre et selon quels critères différencier la relation avec des collaborateurs indiens ou chinois par rapport à des collaborateurs américains ou européens?
- Quels standards appliquer en matière de droit du travail à travers des sites aussi différents que Bangalore et Bordeaux, Dalian et Detroit, Meishan et Munich?
- Idem en matière de respect de l'environnement?
- Quelles responsabilités sociales voire politiques (respect des droits de l'homme) assumer dans des zones émergentes où la pauvreté et l'absence d'autorité de l'Etat tend à transférer aux entreprises, notamment multinationales, des responsabilités qui vont bien au-delà de leur vocation
- Comment prendre en compte la dimension familiale dans le contexte de la globalisation (question de la mobilité, des expatriations, du travail du conjoint)?
- Comment à la fois embrasser une dimension mondiale dans la gestion d'une entreprise mondiale, tout en gardant un contact étroit avec les réalités locales? Comment gérer la dématérialisation des contacts pour éviter qu'elle se traduise en déshumanisation? Comment promouvoir une réelle ouverture à l'autre?
- Quelle responsabilité sociale les entreprises peuvent-elles ou doivent-elles accepter et assumer face aux conséquences de la globalisation et aux réalités locales les plus brûlantes là où elles opèrent, tel que le problème des banlieues en France, le SIDA en Afrique, la question des libertés en Chine, le problème du tourisme sexuel en Asie, etc.?

Ce sont des questions qui touchent de près à la justice dans les investissements internationaux, et plus généralement à la justice dans le cadre de la

mondialisation de l'économie et des entreprises. Ce sont donc des questions récentes. Il n'est donc pas étonnant qu'elles restent largement à approfondir.

Sans chercher à les traiter ici, on peut au moins s'intéresser aux conditions nécessaires pour assurer la justice dans ces investissements internationaux.

### *B. L'approche de la communauté des affaires et les enseignements de l'église*

1. *Les travaux de l'Organisation Internationale du Travail* apportent en toile de fond des éclairages fondamentaux sur ces sujets que nous trouvons confirmés par le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise.

Notre réponse de pays nantis aux problèmes de justice soulevés par la globalisation consiste souvent à mettre en cause la capacité de certains gouvernements à établir les conditions intellectuelles, morales et matérielles qui permettraient d'éviter un dysfonctionnement grave du système? source d'échecs, de désillusions et d'agressivité. C'est une réponse trop facile comme l'a noté la Commission mondiale de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la dimension sociale de la globalisation.<sup>3</sup> Il nous faut approfondir notre réflexion en recherchant sans passion les causes de dysfonctionnement d'un modèle dont l'efficacité économique et sociale a permis le développement de très nombreuses nations et que nous avons contribué à faire admettre dans de nombreux pays. Il faut s'interroger sur l'absence de cohérence de l'organisation de la société autour de la logique économique de ce modèle et sur l'oubli des valeurs de la part de l'ensemble des acteurs de la société. Il nous faut sortir de l'approche traditionnelle des bonnes et des mauvaises conséquences, il faut s'attaquer aux causes profondes et porter notre réflexion sur un terrain différent que celui choisi jusqu'ici par les protagonistes qu'ils soient détracteurs ou défenseurs du nouvel ordre économique mondial telles que les Nations l'ont décidé à l'aube du troisième millénaire. La mondialisation est avant tout un choix politique, celui de l'ouverture des relations entre les peuples, celui de la primauté donnée à la liberté et à la responsabilité du citoyen pour construire son destin: le modèle d'économie ouverte fondé sur l'initiative privée et la liberté des échanges n'en est que la traduction économique indissociable.

<sup>3</sup> Dont j'avais l'honneur de faire partie aux côtés de l'un des membres éminents de l'Académie Pontificale des Sciences Sociales, le Professeur Stiglitz.

Le Secrétaire Général de l'OIT, M. Juan Somavia, a eu le privilège de présenter à son Eminence le Cardinal Martino, les conclusions essentielles du rapport de la Commission mondiale sur les aspects sociaux de la mondialisation. Cette commission, rappelait M. Juan Somavia, fixe quatre objectifs pour faire de la mondialisation un facteur puissant de justice:

1. Faire du "travail décent" un objectif mondial. Il faut réorganiser l'économie mondiale de manière à réduire le déficit de travail décent: ce sera la meilleure façon de prouver que la libéralisation de la société et de l'économie peut être un bienfait pour l'individu, sa famille et la communauté dans laquelle il vit;
2. Replacer la notion de responsabilité en matière d'équité au coeur des débats. Dans la mondialisation, si l'évolution technologique est irréversible en revanche, les politiques qui sous-tendent l'évolution de la mondialisation ne sont pas une donnée naturelle mais une création des décideurs. Ces derniers ont donc le pouvoir de la modifier et de faire en sorte qu'elle repose sur la justice et la dignité;
3. Partir de la réalité locale. Il faut renforcer les moyens des communautés des entreprises et des marchés locaux, c'est-à-dire là même où vivent les gens: pour réussir au niveau mondial, il faut des réussites à l'échelon local. Cet ancrage de la mondialisation locale repose sur un principe fondamental: celui de la subsidiarité
4. Reformuler la gouvernance mondiale à partir des valeurs éthiques fortes de la liberté et de la responsabilité. Seule une bonne gouvernance mondiale peut permettre de recueillir tous les fruits d'une bonne gouvernance nationale

Son Eminence le Cardinal Martino lui répondait: "Le premier devoir de l'Eglise en ce qui concerne la mondialisation est de contribuer à former une "sagesse" unitaire à même de connaître la mondialisation en la gouvernant. L'humanité ne peut faire l'économie d'un code éthique commun ... à trouver dans l'homme, en tant que tel, dans l'humanité universelle jaillie de la main de Dieu". Il disait aussi "la mondialité ou encore l'unité ontologique de la famille humaine a un sens propre, c'est une réalité ontologique qui doit orienter le processus de la mondialisation et lui donner pour objectif d'instaurer la solidarité universelle".

2. *Le Compendium de la Doctrine sociale* de l'Eglise aborde quant à lui des points essentiels sur la vie économique et sur la finalité de l'homme et qui doivent inspirer la décision et la mise en oeuvre des investissements internationaux. Il propose des principes fondamentaux: le bien commun, la

destination universelle des biens, la subsidiarité, la participation, la solidarité, les valeurs fondamentales (vérité liberté, justice), la charité. Il met aussi en relief le travail dans sa dignité, mais aussi en matière de droit, et de solidarité. Il éclaire profondément les choix des entreprises qui investissent dans le monde:

- “La Doctrine sociale de l’Eglise considère la liberté de la personne dans le domaine économique comme une valeur fondamentale et comme un droit inaliénable à promouvoir et à protéger: ‘Chacun a le droit d’initiative économique, chacun usera légitimement de ses talents pour contribuer à une abondance profitable à tous, et pour recueillir les justes fruits des ses efforts’. Cet enseignement met en garde contre les conséquences négatives qui dériveraient de la mortification ou négation du droit d’initiative économique. (...) Cette initiative doit jouir d’un vaste espace. L’Etat a l’obligation morale de n’établir de restrictions qu’en fonction des incompatibilités entre la poursuite du bien commun et le type d’activité économique mise en oeuvre ou ses modalités de déroulement”.
- “A la lumière de la Révélation, l’activité économique doit être considérée et accomplie comme une réponse reconnaissante à la vocation que Dieu réserve à chaque homme”.
- “L’activité économique et le progrès matériel doivent être mis au service de l’homme et de la société”.
- “La dimension morale de l’économie permet de saisir comme des finalités inséparables, et non séparées ou alternatives, l’efficacité économique et la promotion d’un développement solidaire de l’humanité”.
- “L’entreprise doit se caractériser par la capacité de servir le bien commun de la société grâce à la production de biens et de services utiles.”
- “L’entreprise remplit aussi une fonction sociale en créant une opportunité de rencontre, de collaboration, de mise en valeur des capacités des personnes impliquées”.
- “L’objectif de l’entreprise doit être réalisé en termes et avec des critères économiques, mais les valeurs authentiques permettant le développement concret de la personne et de la société ne doivent pas être négligées”.

Il touche aussi le rôle du dirigeant d’entreprise et le sens de ses décisions.

- “Les rôles de l’entrepreneur et du dirigeant revêtent une importance centrale du point de vue social, car ils se situent au coeur du réseau de liens techniques, commerciaux, financiers et culturels qui caractérisent la réalité moderne de l’entreprise”.

- “Les entrepreneurs et les dirigeants ne peuvent pas tenir compte exclusivement de l’objectif économique de l’entreprise, des critères d’efficacité économique, des exigences de l’entretien du ‘capital’ comme ensemble des moyens de production: ils ont aussi le devoir précis de respecter concrètement la dignité humaine des travailleurs qui oeuvrent dans l’entreprise”.

Il aborde aussi le thème du développement de la sauvegarde de l’environnement et celui de la promotion de la paix. De fait, l’entreprise n’est pas simplement un ensemble économique au service de ses actionnaires. Elle est un ensemble humain vivant, tissu de relations entre ses collaborateurs, avec ses investisseurs, ses clients, ses fournisseurs, et les sociétés dans lesquelles elle s’insère. C’est la notion des “stakeholders” qui dépassent largement les “shareholders”. On rejoint ici un développement récent de la vie des entreprises qui est celui du développement durable ou de la “corporate social responsibility”.

Fort de cet éclairage, on peut souligner cinq conditions qui apparaissent essentielles à la réussite des investissements internationaux et à assurer une contribution collective à la justice sociale.

## 2. CONDITIONS POUR UN INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ÉQUITABLE

Quelles sont donc les conditions d’un investissement international équitable? On peut en citer au moins cinq:

1. Un investissement qui s’inscrit pleinement dans la logique de la liberté d’entreprendre;
2. Un environnement législatif et réglementaire favorable à la réussite du modèle de liberté des échanges – au plan national et international;
3. La responsabilisation des acteurs dans leur sphère de compétence;
4. Une sensibilisation des acteurs à leur responsabilité par rapport à la société;
5. Un engagement qui prend ses racines dans des valeurs morales et spirituelles.

### *N° 1: Un investissement qui s’inscrit dans la logique de la liberté d’entreprendre*

La logique de l’entreprise s’inscrit dans la création de valeur pour rémunérer l’épargne qui lui a été confiée: sa profitabilité est la garantie de sa survie par rapport à ses concurrents, conditionne la fidélité de ses

actionnaires et la protège contre les offres d'achat hostiles de la part de ses concurrents. Dans une économie concurrentielle de marché, les décisions d'investissement doivent satisfaire des exigences de stratégie et de rentabilité, et une juste appréciation des risques: cette gestion permanente des risques dans un marché ouvert lui confère d'ailleurs un caractère de fragilité qui contraste avec l'image d'invulnérabilité qu'on lui prête souvent. Si l'exigence de profitabilité globale ne doit pas occulter les responsabilités de l'entreprise vis-à-vis des autres parties prenantes, il n'empêche qu'elle constitue la mesure de l'efficacité de l'entreprise, la garantie de sa compétitivité et sa pérennité.

La recherche du résultat ne doit bien sûr pas se faire au détriment de la bonne gestion et du respect des règles du jeu, en particulier celle de la concurrence loyale sur lesquels sont fondés la liberté des échanges et de l'investissement. Les entreprises doivent agir autant par déontologie que par obligation et s'interdire d'utiliser les rapports de puissance pour enfreindre les règles de la transparence et de l'honnêteté. Le choix de l'investissement doit être l'objet d'un arbitrage entre les différentes parties prenantes et refléter les valeurs auxquelles l'entreprise est attachée.

En fait, si le modèle d'économie libérale de marché reste idéologiquement critiqué par certains, le monde est davantage préoccupé par la fixation de règles du jeu justes et équilibrées dans les échanges entre les pays que par la recherche d'un modèle alternatif.

*N° 2: Un environnement législatif et réglementaire favorable à la réussite du modèle de liberté des échanges – au plan national et international*

*C'est à l'absence d'un tel environnement qu'il faut attribuer l'insuffisante valorisation ou l'échec de l'investissement étranger et plus généralement de la valorisation du modèle de liberté économique.*

Une référence explicite et la pratique réelle des règles du jeu inspirées d'un système de valeurs et de principes de base universellement considérés comme les fondements de la liberté et de la responsabilité de l'individu apparaissent ainsi indispensables. Il faut avoir la volonté et le courage d'exprimer ce que signifie au niveau d'une société l'option d'ouverture économique et de démocratie, notamment au plan des règles de comportement des acteurs quels qu'ils soient. Il faut oser dire quelles sont les contraintes de la pratique responsable de la liberté dans tous les compartiments de l'activité des hommes et les valeurs de référence d'une pratique responsable de liberté. Il faut oser mettre en avant les valeurs éthiques et

morales : l'intégrité, le respect de la personne et la solidarité, la valeur de l'engagement... Bref tout ce qui distingue un comportement responsable de la liberté, d'attitudes et de convictions incompatibles avec la philosophie qui fonde l'ensemble du système politique, économique et social de la responsabilité.

De même, il apparaît indispensable d'avoir une parfaite cohérence entre cette échelle de valeurs et les comportements qu'elles impliquent avec celles qui conditionnent le bon fonctionnement de la société toute entière. Il ne peut y avoir de contradiction entre l'exercice de la responsabilité économique et celui de la responsabilité politique du citoyen. L'organisation de la vie du citoyen doit être fondée sur une même approche philosophique et comportementale sauf à créer une véritable contradiction génératrice d'une inefficacité totale.

Troisièmement, assurer le succès de l'application du schéma de liberté économique dans toute société implique la transparence des processus de décision. Celle-ci est l'essence même de la démocratie – elle s'applique aussi bien aux décisions du pouvoir politique qu'à celle des acteurs économiques. Cette exigence de règles de gouvernance clairement définies et mises en oeuvre valent aussi bien pour les entreprises que pour les Etats et les institutions multilatérales.

Enfin, il peut être nécessaire de donner du temps au temps. Il est certes vrai que l'adoption de l'économie de marché fondée sur la responsabilité de l'individu ne peut se faire que dans un contexte cohérent. Mais il faut s'assurer que chaque Nation qui décide d'adhérer au schéma en comprenne la véritable signification dans l'organisation de la société. Il faut lui permettre de disposer du temps nécessaire pour conduire les changements de mentalités et d'habitudes indispensables à la cohérence du système, pour mettre en oeuvre les pratiques et les comportements compatibles avec l'esprit et les finalités du modèle, et disposer des moyens matériels de son adaptation.

### *N° 3: La responsabilisation des acteurs dans leur sphère de compétence*

Le bon fonctionnement du modèle de société que nous nous sommes donnés ne peut être assuré que si chaque acteur se responsabilise chacun dans sa sphère de compétence, et s'engage autour des valeurs de base qui sous-tendent l'exercice responsable de la liberté.

*Au plan National.* La responsabilité des Etats dans la valorisation du modèle de liberté économique est entière comme elle l'est dans la gestion

des affaires du pays. L'application de la démocratie – qu'il s'agisse de règles de gouvernance fondées sur l'éthique, la transparence et l'objectivité des décisions ou des formes d'utilisation des aides obtenues – la diffusion des connaissances et l'apprentissage de la responsabilité sont essentiels. Ces règles seront d'autant plus facilement mises en oeuvre que l'opinion publique toute entière adhèrera, en assumant la diversité des traditions et des cultures, aux valeurs de base du modèle choisi. Les citoyens ont également une grande part de responsabilité dans leur pratique de la démocratie, de la liberté et des responsabilités qui leur sont données. Les droits des citoyens doivent être contrebalancés par leurs devoirs civiques. Ils ont la responsabilité de faire les choix des politiques à suivre et de les imposer par le suffrage universel. Les entreprises, en dehors d'une déontologie forte dans l'exercice des libertés, doivent elles aussi exercer pleinement leurs responsabilités citoyennes, jouer le rôle qu'on attend d'elles dans la société, en particulier en matière d'éducation ou de développement durable de respect des Droits de l'Homme. L'exercice de leurs responsabilités sociales ne consiste pas à prendre des engagements qui dépassent leur véritable vocation – essentiellement celle d'assurer leur compétitivité et de contribuer ainsi à la croissance et à l'emploi – mais elles doivent porter le plus loin possible leurs responsabilités citoyennes. Si elles doivent refuser d'assumer des responsabilités qui relèvent de l'Etat et de la société, elles doivent par contre être pleinement conscientes de leurs responsabilités vis-à-vis de la communauté d'hommes et de femmes qu'elles représentent, leur respect, leur écoute, leur développement. Comme les Etats, elles sont tenues à des règles de gouvernance et de transparence.

*Au plan international.* L'adéquation de l'action des institutions internationales avec les conditions théoriques d'application du modèle d'une part, et la réalité des différentes situations dans lesquelles se trouvent les différents pays d'autre part. Il s'agit là des formes et des critères d'aide au développement qui incombent au Fonds Monétaire International ou la Banque Mondiale. Lier l'aide financière à l'acceptation de l'économie ouverte de marché et la subordonner à des réformes structurelles est une chose – tenir compte des possibilités réelles de chaque pays pour y parvenir en est une autre qui mérite beaucoup d'attention. A cet égard les critères d'aide et les contreparties doivent tenir compte du degré d'acceptabilité du modèle, du rythme réaliste des moyens à mettre en oeuvre par les Etats pour mener à bien les transformations souvent profondes du fonctionnement de la société toute entière qu'elles supposent. S'agissant de l'Organisation Mondiale du Commerce, l'application des règles qui régissent le commerce international, l'établisse-

ment des règles de la concurrence à la réciprocité des échanges et de l'ouverture aux produits est valable pour tous. Le respect des règles du jeu par l'ensemble des Nations et en particulier par les pays développés est capital. L'application des conditions de protection respectant les principes et droits fondamentaux de l'homme au travail (déclaration de 98 de l'OIT) doit se faire progressivement dans les pays en voie de développement pour ne pas leur imposer un rythme trop brutal de mise à niveau qui viendrait pénaliser à l'excès leur compétitivité factuelle.

*N° 4: Une sensibilisation des acteurs à leur responsabilité vis-à-vis de la société toute entière*

Au fur et à mesure de l'ouverture des économies, l'opinion publique a pris conscience que le problème n'était pas de s'opposer au phénomène globalement positif de la mondialisation, mais que l'important est la manière dont les différents acteurs jouent leur rôle et assument leurs responsabilités, non seulement vis-à-vis du groupe d'intérêt qu'ils représentent mais également vis-à-vis de l'ensemble de la société. Qu'il s'agisse des initiatives internationales comme l'OCDE, l'OIT, les Nations Unies, ou d'initiatives privées, *la recherche d'une déontologie sociétale de l'investissement* – en particulier international – se poursuit depuis plusieurs années. La communauté des affaires accompagne ce mouvement en prenant ses propres engagements. On peut à titre d'exemple citer le Pacte mondial proposé par le Secrétaire général Kofi Annan à Davos en 1999 entre l'ONU et les entreprises ("global compact"),<sup>4</sup> l'initiative lancée par le même Kofi Annan en avril 2006 sur les Principes pour l'Investissement Responsable,<sup>5</sup> ou les travaux de l'ISO, l'organisation internationale de

<sup>4</sup> En 1999, au Forum économique mondial de Davos (Suisse), le Secrétaire général a proposé un "pacte mondial" entre l'ONU et les entreprises; la phase opérationnelle du Pacte a été lancée au Siège de l'ONU à New York, le 26 juillet 2000. Ce pacte a pour objectif de permettre à tous les peuples de la planète de bénéficier des avantages de la mondialisation et d'ancrer les marchés mondiaux à des valeurs et pratiques indispensables pour répondre aux besoins socioéconomiques. Le Secrétaire général a demandé aux entreprises du secteur privé d'adhérer à dix principes et de les traduire dans leur pratique. Il encourage également les dirigeants syndicaux et les représentants de la société civile à s'associer au Pacte et à en faire une tribune de débat sur les aspects controversés de la question de mondialisation et du développement.

<sup>5</sup> Cette initiative est née du constat de plus en plus patent que, si la finance sert de moteur à l'économie mondiale, les décisions d'investissement et les pratiques d'action-

normalisation. Des engagements spontanés ont été pris par les entreprises internationales qui font du respect d'un code éthique une obligation pour l'ensemble de leurs employés dans le monde.

De quoi s'agit-il? Que recouvre la notion de responsabilité sociale ? Il s'agit de la responsabilité d'une organisation vis-à-vis de l'impact de ses décisions et de ses activités sur la société et l'environnement, à travers un comportement éthique et transparent:

- En ligne avec le développement durable et la protection de la société
- Qui prend en compte les attentes des "stakeholders"
- Qui obéit à la loi applicable et en ligne avec les normes internationales de comportement
- Qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation

Ses domaines d'application sont:

- L'environnement
- Les droits de l'homme
- Les conditions de travail
- La gouvernance
- Les pratiques loyales
- L'intégration dans la société
- Les droits des consommateurs

Elle s'applique à travers:

- Le respect des instruments internationaux reconnus
- La conformité avec la loi
- La reconnaissance des droits des "stakeholders"
- L'obligation de rendre des comptes "accountability"
- La transparence
- Le développement durable
- Le comportement éthique
- Le principe de précaution
- La priorité au respect des droits humains fondamentaux
- Le respect de la diversité

naires ne reflètent pas suffisamment les considérations d'ordre social et environnemental. Les Nations Unies entendent ainsi poursuivre leur démarche en faveur du développement durable en s'adressant au monde de la finance. Fruit d'un an de travail entre experts et directeurs financiers internationaux, sous légide de l'UNEP-Fi (unité du PNUD visant à encourager l'adoption des meilleures pratiques environnementales par les professionnels de la finance) et du Global Compact, les PRI visent à intégrer les problématiques environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans la gestion des portefeuilles d'investissement.

Ces travaux mettent en lumière les points sensibles d'une déontologie des investissements internationaux dans lesquels l'O.I.E est très engagée et s'attache en particulier à la solution des points suivants:

- Le caractère volontaire ou obligatoire de l'engagement des entreprises
- Le contrôle ("integrity measures")
- L'arbitrage et la sanction en cas de manquement aux obligations prises
- La généralisation de ces principes à toutes les organisations et pas seulement les entreprises

En parallèle, nombre d'entreprises développent leur propre charte d'engagement. Elles sont en général plus riches, plus engagées, mieux perçues par les membres de l'entreprise qui doivent y souscrire individuellement. Elles exigent en contrepartie un niveau excellent de gouvernance et des moyens considérables pour contrôler les situations locales.

*N° 5: Un engagement qui s'enracine dans des valeurs voire jusque dans le spirituel*

Prenons le cas des entreprises et de leurs dirigeants. Les entreprises et leurs dirigeants ont un rôle clé à jour en matière d'investissements internationaux. D'abord bien sûr d'un point de vue économique. Mais pas seulement.

Ils/elles doivent s'assurer que l'objet social de l'entreprise et de ses investissements est pertinent, c'est-à-dire qu'il sert un réel besoin et rend un service à la communauté. L'entreprise a bien sûr tout d'abord un objet économique. Elle est créée pour produire des biens ou des services de manière performante. Mais, ses dirigeants, en particulier lorsqu'ils sont chrétiens, doivent être vigilants sur la nature de ce qui est produit et vendu.

Ils/elles doivent satisfaire trois impératifs: un impératif financier (dégager une rentabilité suffisante pour assurer la pérennité de l'entreprise et satisfaire les attentes de ses actionnaires et créanciers); un impératif business (avoir des clients et les servir de manière efficace et compétitive); et un impératif humain (avoir des collaborateurs correctement formés, équipés, déployés, rémunérés et motivés). A noter que la satisfaction de ces trois impératifs n'est pas un jeu à somme nulle. Les meilleures entreprises réussissent en excellant simultanément au regard des trois impératifs.

D'un point de vue de bonne gestion, on peut ordonner ces trois impératifs, pour considérer que c'est l'excellence au regard de l'impératif humain qui engendre l'excellence business, qui elle-même entraîne l'excellence financière.

D'un point de vue humaniste, on pourra considérer que la finalité de l'entreprise est humaine et que l'entreprise doit être un lieu de développe-

ment et d'épanouissement pour les hommes et les femmes qui y travaillent directement – ou indirectement, c'est-à-dire en étendant cette vision aux relations avec les clients, les sous-traitants, les fournisseurs, etc. On peut ainsi dire que la finalité d'une entreprise n'est pas de gagner de l'argent, et que la finalité ne doit pas être confondue avec l'objet et des impératifs. Autrement dit et concrètement, l'entreprise est pour ceux qui y travaillent un espace social où s'écrit leur histoire individuelle et collective. Ses dirigeants ont parmi leurs missions de faire vivre le groupe humain qu'elle constitue; d'un point de vue chrétien, on pourra considérer que la finalité de l'entreprise et de ses investissements peut s'inscrire dans le dessein divin et contribuer à l'accomplissement de l'homme;

Au chef d'entreprise de déterminer librement jusqu'où il peut aller à cet égard. Le chef d'entreprise croyant vit une tension entre aspiration religieuse et exigence économique. L'action du dirigeant peut être comprise comme participant à la Création. Celui qui tente de participer au dessein de Dieu veille d'abord à la droiture et à la qualité de ses objectifs. Il est également vigilant sur la nature de ce qu'il produit et vend. Sa démarche se concrétise dans les choix éthiques de l'action (honnêteté, souci de la création et donc d'un développement durable), mais aussi dans la qualité des relations qu'il met en place dans son entreprise et autour d'elle. En quelque sorte, il s'agit ni plus ni moins de répondre à l'exhortation rapportée dans Michée 6,8: *“Ce que Yahvé réclame de toi n'est rien d'autre que d'accomplir la Justice, aimer la Bonté, et marcher humblement avec ton Dieu”*.

## EN CONCLUSION

La globalisation des entreprises et l'internationalisation de leurs investissements n'est pas quelque chose que l'on subit, c'est une responsabilité à assumer. Autrement dit, il ne s'agit pas d'assumer des décisions coupables en se réfugiant derrière un phénomène inéluctable. Il s'agit d'assumer des responsabilités économiques, sociales, morales, voire spirituelles dans un contexte qui se globalise.

- Dans la recherche de plus de justice et de charité dans l'orientation de la vie des Nations, les entreprises et leurs dirigeants ont un rôle déterminant à jouer, ils ont besoin de valeurs, de références, de guides et d'inspirations. Ils jouent un rôle prépondérant dans la nature et les incidences de l'investissement international, en particulier dans les pays les plus en retard sur le plan de la justice et de la pauvreté. C'est largement

à eux qu'incombe la réalisation d'investissements plus justes et utiles aux hommes.

- Les effets positifs de la globalisation et des investissements internationaux nous conduisent à encourager les chefs d'entreprise à ne pas brider leur énergie, leur volonté d'entreprendre, au contraire.

Cependant, la seule logique économique qui, par son efficacité, a légitimé leur action, n'est pas suffisante pour traiter l'ensemble des problèmes de l'humanité et risque de nous conduire tôt ou tard à des situations explosives sur le plan social ou celui des équilibres de la nature.

*La globalisation oblige tous les acteurs dont les décisions ont une portée ou une influence planétaire à se poser la question de leur responsabilité au-delà de leur sphère traditionnelle.*

*Cette prise de conscience d'une responsabilité ultime est devenue nécessaire pour la survie de l'humanité.*

- "L'entreprise est partie prenante dans la recherche de l'équité et de la justice, de la transmission entre les générations, de l'éducation, du respect du droit et de l'innovation sociale. De par sa nature même, elle récuse le gaspillage, l'incompétence et la barbarie. Elle contribue ainsi à la civilisation par des conduites et des comportements. Même si elle n'a jamais été enfermée dans l'avoir, la mondialisation l'incite, l'oblige même à se porter sur le terrain de l'être. Par delà les biens et les services, l'entreprise devra de plus en plus produire du sens".<sup>6</sup>
- Les dirigeants des entreprises multinationales prennent aujourd'hui conscience de cette responsabilité sociale qui les conduit à situer désormais leurs actions au sein d'un paradigme plus large. Leur champ de compétence doit intégrer également l'ordre des valeurs et de l'éthique et viser à soumettre la logique économique à une finalité humaine plus globale.

C'est à l'intersection entre ces deux zones de compétence que les hommes d'entreprise et les hommes d'église se doivent de travailler aujourd'hui ensemble pour mieux humaniser ou peut être "diviniser" notre espace de vie menacé.

C'est pourquoi je vous remercie de m'avoir permis d'apporter cette contribution à votre réflexion et vous en suis reconnaissant.

<sup>6</sup> S. Exc. l'Ambassadeur Pierre Morel.